

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3042

présenté par
Mme Pochon

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« notamment par la mise en place d'un volume d'heures minimum de formation à l'agriculture biologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer un volume d'heure minimum de formation à l'agriculture biologique. Son développement concourant aux objectifs de transitions agroécologiques, climatiques et de souveraineté alimentaire, il est nécessaire de rendre son enseignement obligatoire.